



# JOURNÉES DES CHEMINS

1<sup>er</sup> au 16 mars 2025

31<sup>e</sup> édition

[journeesdeschemins.fr](http://journeesdeschemins.fr)

## DOSSIER DE PRESSE

Une organisation

codever



collectif de défense des loisirs verts

Avec le soutien de

**ufolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

**MOTO**  
FÉDÉRATION  
FRANÇAISE

**FF**  
velo

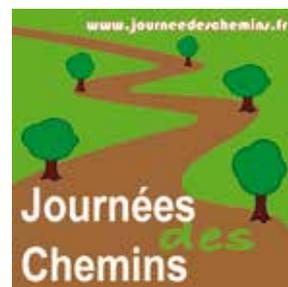
**S.N.P.O.M**

**FFMC**  
Fédération Française des Motards en Colère

Par des amateurs  
Pour les amateurs  
**EquiLiberté**

Fédération Française des Motards en Colère  
**FREF**  
France

# SOMMAIRE



Il faut sauver les chemins ruraux .....	3
Un sujet de plus en plus médiatisé .....	4
Le CODEVER agit depuis 1994 .....	5
Journées des Chemins : une opération bénévole, une action citoyenne .....	6
Qu'est-ce que le CODEVER ? .....	7
Les sports de nature. Tendances et chiffres-clés .....	8
Nos partenaires .....	9

Programmation des chantiers à suivre sur :

[codever.fr/agenda](http://codever.fr/agenda)

Infos et documentation sur

[journeesdeschemins.fr](http://journeesdeschemins.fr)



En savoir plus sur le CODEVER :

[codever.fr](http://codever.fr)

Contact presse : Catherine Barberot 06 60 95 05 48

CODEVER : Charles Peot 06 42 19 90 11

[ESPACE PRESSE 31<sup>e</sup> JOURNEES DES CHEMINS](#)

**250 000 km  
disparus  
depuis 1950**

# IL FAUT SAUVER LES CHEMINS RURAUX !

**Il en resterait moins de 750 000 km, dont une large part est inutilisable.**

**COMMENT LES CHEMINS RURAUX  
DISPARAISSENT-ILS ? COMMENT L'EMPÊCHER ?**

## **LE MANQUE D'USAGE**

L'agriculture mécanisée de l'après-guerre a délaissé les chemins creux incompatibles avec des engins de plus en plus gros. Le passage des piétons ou des vélos ne suffit pas à empêcher la broussaille de pousser, au contraire de celui des véhicules à moteur. **Préconisation CODEVER : laisser circuler les randonneurs motorisés autant que possible.**

## **LES REMEMBREMENTS**

La création de grandes parcelles pour faciliter le travail agricole entraîne la suppression pure et simple des chemins ruraux qui desservait les petites parcelles. **Préconisation CODEVER : créer des chemins en bordure de parcelles pour maintenir la continuité des itinéraires.**

## **LE MANQUE D'ENTRETIEN**

Les petites communes n'ont pas l'obligation d'entretenir les chemins ruraux, et souvent pas les moyens. **Préconisation CODEVER : rappeler aux riverains leur obligation d'entretien des haies, et inciter les utilisateurs loisirs à retrousser leurs manches.**

## **LES ACCAPAREMENTS**

Des riverains indéliçats s'approprient illégalement des chemins ruraux, par des clôtures, des labours, des constructions... **Préconisation CODEVER : inciter les communes à récupérer les chemins volés et interdire leur vente... aux voleurs.**



**Quels lendemains pour nos campagnes ?**

**Marcheurs, vététistes, cavaliers, randonneurs 4x4, motards,  
quadeurs, chasseurs...tous concernés !**

# UN SUJET DE PLUS EN PLUS MÉDIATISÉ

La 30<sup>e</sup> édition de l'événement a été couverte par de nombreux médias écrits et audiovisuels. Nous remercions vivement les journalistes qui ont relayé nos préoccupations et actions auprès du grand public et des élus. Quelques extraits.



## La France Agricole

[lafranceagricole.fr](http://lafranceagricole.fr)

Des associations de loisirs alertent sur la disparition des chemins ruraux

## Le Télégramme

Beaucoup de travail sur les chemins de randonnées loquiviens

Le 05 février 2024 à 13h55



Pascal Le Gal (à gauche) en compagnie des membres de l'association Argolai randos motorisés

## franceinfo:

3 normandie

"Les dernières tempêtes ont fait beaucoup de ravages" : Pourquoi ces motards se retrouvent en forêt pour entretenir les chemins



Badonviller

Nettoyage et sécurité au programme de la journée nationale des chemins

Dans le cadre de la Journée nationale des chemins, organisée par l'association Codever France, Badonviller a été le théâtre de deux opérations majeures.

L'Est Républicain - 19 mars 2024 à 14h 17 - Temps de lecture: 3 min

📄 🗨

## L'EST Républicain



## SUD OUEST



« On fait ça pour tous les types de pratiques » : en Dordogne, une journée dédiée au nettoyage des chemins ruraux

© SudOuest.fr

Accueil - Environnement

# LE CODEVER AGIT DEPUIS 1994

Plus de 250 000 km de chemins ruraux ont disparu depuis 1950, alors même que le nombre d'amateurs de loisirs et sports de nature explose.

Pour stopper cette lente disparition, le Collectif de Défense des Loisirs Verts agit tout au long de l'année sur le terrain et auprès des parlementaires pour faire bouger les lignes.

## De l'importance de l'engagement bénévole

Le maillage des chemins ruraux forme le support indispensable à la randonnée sous toutes ses formes, et à de nombreux sports de nature. Leurs adeptes doivent donc saisir l'importance de participer à l'entretien de leurs itinéraires, et s'opposer aux ventes de chemins ruraux.

## Convaincre les parlementaires

De voter des lois pour mieux protéger les chemins ruraux, notamment contre les accaparements. La loi Climat et la loi 3DS ont permis aux défenseurs des chemins ruraux de faire avancer leur cause.

## Défendre la liberté de circuler

La réhabilitation de ces voies de communication ancestrales montre notre attachement à la liberté de circuler, une grande liberté publique gravée dans notre Constitution ainsi que dans la Déclaration des Droits de l'Homme.

## BIENTÔT UNE PROPOSITION DE LOI ?

La loi 3DS a laissé les associations de défense des chemins ruraux sur leur faim.

A l'automne 2023, le député de la Haute-Vienne Stéphane Delautrette (membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire) décide de travailler à l'élaboration d'une proposition de loi qui permettra, nous l'espérons, de mieux protéger les chemins ruraux.

## LES GRANDES DATES

**1994**

**Création de la Journée des Chemins par le CODEVER**

Avec une date symbolique : le Dimanche des Rameaux.

**2021**

**changement de dates**

L'opération se déroule désormais hors période de nidification, selon la recommandation de l'Office Français de la Biodiversité.

**Septembre 2021  
la loi Climat**

quelques dispositions permettant de mieux protéger les chemins ruraux... malheureusement retoquées par le Conseil Constitutionnel.

**Février 2022  
la loi 3DS**

reprend pour partie nos demandes, notamment l'interdiction de vendre un chemin rural encore utilisé par le public.

**2024**

**30<sup>e</sup> anniversaire des  
Journée des Chemins**



# JOURNÉES DES CHEMINS : UNE OPÉRATION BÉNÉVOLE, UNE ACTION CITOYENNE

L'opération consiste en **des chantiers de réouverture et d'entretien des chemins ruraux**, ou de nettoyage de chemins souillés (dépôts d'ordures sauvages par exemple).

Les Journées des Chemins sont une occasion de **mettre en avant la contribution bénévole des pratiquants**, qui entretiennent les chemins toute l'année de façon peu visible.

**Conviviales**, les Journées des Chemins permettent également aux adeptes des différentes activités (marche, VTT, cheval, moto, quad, 4x4, chasse, etc.) de se rencontrer et de **tisser des liens favorisant une meilleure cohabitation**.

Elles réunissent cette année encore **plusieurs centaines de bénévoles** sur plusieurs dizaines de chantiers dans toute la France.

en **2024**

**228 km**  
de chemins  
rouverts ou  
entretenus

**73**  
chantiers au  
total

**1200**  
bénévoles

**8**  
tonnes de  
déchets  
collectés

## Les Journées des Chemins respectent les 3 piliers du DÉVELOPPEMENT DURABLE :

### ENVIRONNEMENTAL

Le nettoyage des chemins et de leurs abords permet de collecter chaque année des tonnes de déchets abandonnés dans la nature.



### ECONOMIQUE

Le maintien et à la réhabilitation du réseau des chemins ruraux contribuent à une économie locale basée sur le tourisme et les sports de nature. En outre, le bénévolat des Journées des Chemins génère des économies dans le budget des collectivités territoriales.

### SOCIAL

Les sports et loisirs de nature répondent à une demande sociale. Les chantiers rapprochent les différents usagers des chemins et créent de l'animation dans les villages d'accueil. Tout le monde peut participer : petits ou grands, jeunes ou vieux, actifs ou sans emploi...

# QU'EST-CE QUE LE CODEVER ?

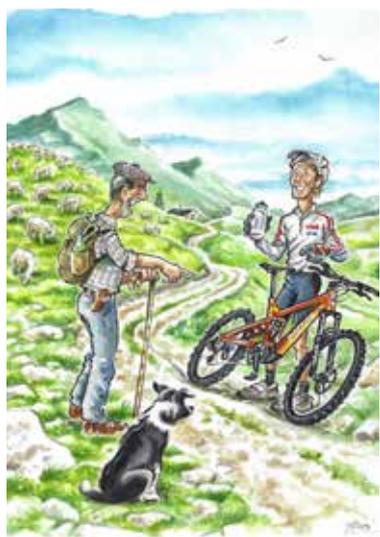
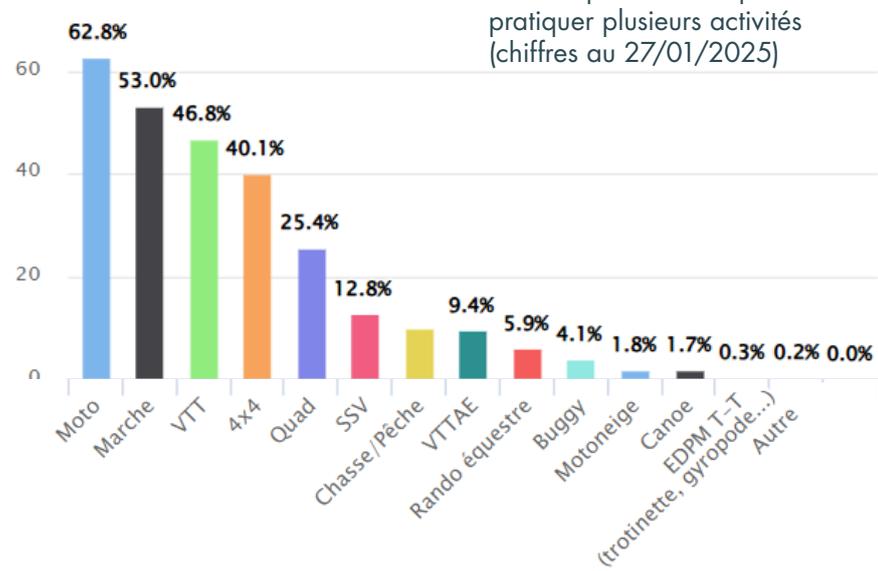
**CODEVER = COLlectif de DEFense des loisirs VERTs**

- Association loi 1901 créée en 1987
- Environ 2800 adhérents individuels, 280 associations et 120 sociétés (plus de 20k personnes représentées)
- Plus de 50 antennes départementales
- Défend la liberté de circuler sur les chemins et l'accès à la nature au bénéfice de tous les sports de nature terrestres, particulièrement ceux utilisant un moyen de locomotion : VTT, moto, quad, 4x4, cavaliers, trottinettes tout-terrain...

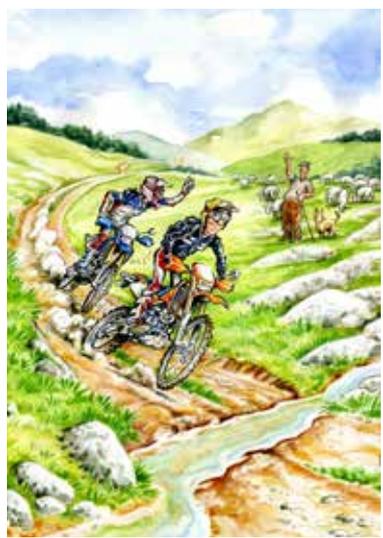
**DES ADHÉRENTS MULTI-DISCIPLINAIRES**  
 77 % pratiquent au moins 2 activités différentes  
 54% au moins 3 activités  
 27% plus de 3

## TOUTES LES ACTIVITÉS PRATIQUÉES PAR NOS ADHÉRENTS, EN %

Le total est supérieur à 100% car chaque adhérent peut pratiquer plusieurs activités (chiffres au 27/01/2025)



## UNE CINQUANTAINE D'ANTENNES DÉPARTEMENTALES



# LES SPORTS DE NATURE

## TENDANCES & CHIFFRES-CLÉS

### SPORTS DE NATURE ou LOISIRS VERTS ?

En 1987, on parlait de « loisirs verts » et de 4x4, moto verte, rando équestre ou pédestre... le mountain bike débarquait tout juste en France.

De nos jours, on parle des « sports de nature ». Selon le Code du Sport, toutes les activités sportives ou de loisirs se pratiquant sur des sites ou des voies en milieu naturel sont des sports de nature. Qu'elles soient terrestres, nautiques ou aériennes, et qu'elles disposent d'un moteur ou non. Elles doivent être traitées sans discrimination.

Familles d'activités	Taux
Course et marche	40 %
Sports aquatiques et nautiques	20 %
Sports de cycle ou motorisés	18 %
Sport d'hivers et de montagne	8 %
Sports enchaînés ou combinés	6 %
Sports urbains	4 %
Équitation	3 %
Activités verticales	3 %
Sports aériens	2 %

Tableau 2. Les familles d'activités outdoor les plus pratiquées par les Français-e-s (en %)

Source : Sports et loisirs de nature en France. Points de repère et chiffres clés issus du baromètre sport 2018.

Guillaume Routier, Brice Lefèvre, Olivier Aubel, Thierry Michot.  
Vallon-Pont-d'Arc : Pôle ressources national sports de nature, 2021.  
[Enquête, n° 8]

Activités	Taux
Randonnée pédestre	23 %
Nage, natation	17 %
Footing, jogging	16 %
Vélo sur route ou cyclotourisme	10 %
VTT	8 %
Marche nordique et athlétique	8 %
Ski alpin, freeride et freestyle	5 %
Équitation	3 %
Run & Bike	3 %
Roller, trottinette	2 %

Tableau 3. Les activités outdoor les plus pratiquées par les Français (en %)

**66 %**  
des français  
déclaraient  
pratiquer au  
moins une  
activité  
physique ou  
sportive

dont  
**84 %**  
des sports  
et loisirs de  
nature

**41 %**  
pratiquent  
régulièrement

Source : Sports et loisirs de nature en France. Points de repère et chiffres clés issus du baromètre sport 2018.



### ENQUETE : PRATIQUE DE LA RANDO EN TROTTINETTE, GYROPODE ET AUTRES EDPM TOUT-TERRAIN

La pratique de la rando avec un « engin de déplacement personnel motorisé » (EDPM) adapté au tout-terrain s'est développée ces dernières années. Certains utilisateurs de ces engins rencontrent des difficultés pour accéder aux chemins. Le CODEVER enquête pour connaître l'étendue des difficultés.

[Lien vers l'enquête](#)

## 6 VALEURS

1. Nous ne réclamons pas le droit de pratiquer n'importe où n'importe comment.
2. Le respect et la tolérance entre les adeptes des diverses activités sont nécessaires.
3. Les divers sports de nature doivent être traités sans discrimination. Une offre légale de pratique pour tous.
4. Les chemins ruraux sont des voies de circulation, pas des espaces naturels. Il y a de la place pour tout le monde.
5. Les écarts de conduite d'une minorité ne doivent pas servir de prétexte pour éradiquer la pratique responsable de la majorité.
6. La liberté doit rester la règle, et l'interdiction, l'exception.



## 6 ACTIONS DU QUOTIDIEN

### Informers, former et défendre les adeptes des sports de nature

Site internet, réseaux sociaux, presse, réunions publiques, Guide expliquant la réglementation (96 pages), charte de bonnes pratiques, Protection Juridique...

### Aider les organisateurs de randonnées et d'épreuves sportives

Conseils, aide aux démarches administratives, assistance à l'encadrement, évaluations d'incidences sur Natura 2000...

### Préserver l'environnement

Journées des Chemins, lutte contre les accaparements, contre les dépôts sauvages de déchets, participation aux enquêtes publiques préalables aux aliénations, lobbying auprès des parlementaires (loi climat, loi 3DS)...

### Lutter contre les pièges dans les chemins

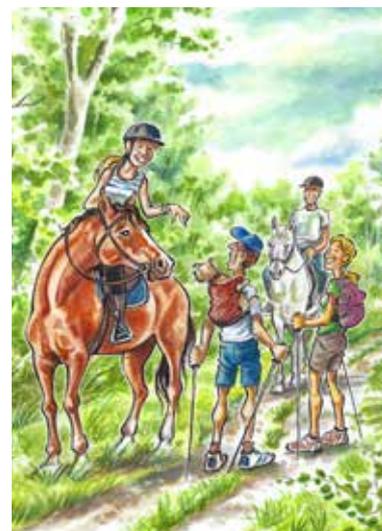
Inventaire des accidents, interventions médias, soutien aux victimes, lobbying pour réglementer les clôtures...

### Pérenniser les sports de nature

Interventions auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour préserver à la fois la nature et l'accès à la nature des sportifs (Natura 2000, Parcs Naturels Régionaux...)... Chaque activité doit disposer d'itinéraires et de sites de pratique.

### Aider les communes

Résolution de conflits d'usage, réflexion sur l'itinérance, préservation des chemins ruraux...



## 6 REVENDICATIONS

**DÉCOUVREZ LE PROGRAMME DU**

**codever**

**EN FAVEUR DES SPORTS DE NATURE !**

Sanctionner le hors-piste mais pas l'usage des chemins

La liberté doit redevenir la règle, et l'interdiction l'exception

Empêcher le vol et la disparition des chemins ruraux

Une offre légale de pratique pour tous

Moins de chemins piégés en responsabilisant les propriétaires

Inculquer les bonnes pratiques aux néophytes

**ET SIGNEZ NOTRE PETITION**

# ILS SOUTIENNENT LES JOURNÉES DES CHEMINS



EquiLiberté





C'est avec plaisir que la FFM s'associe à la Journée des Chemins organisée par le CODEVER qu'il convient de féliciter pour le travail accompli depuis de très nombreuses années.

La pratique de la moto tout-terrain représente un moment de liberté et de partage que nous devons collectivement protéger. A ce titre, il est fondamental de rappeler régulièrement les actions menées par la communauté moto pour s'inscrire dans les enjeux sociétaux qui sont les nôtres.

Nous encourageons une fois de plus nos Moto-Clubs et leurs licenciés à prendre part à cette superbe initiative qu'est la Journée des Chemins.

Je souhaite que cela puisse favoriser le rapprochement entre tous les usagers qu'ils soient randonneurs, vététistes, cavaliers, motards ou quadeurs. Ceci afin d'aider à la préservation de nos superbes chemins et de nous insérer dans une démarche de développement durable.

**Sébastien POIRIER**

*Président de la Fédération Française de Motocyclisme*

## **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME (FFM)**

La Fédération est délégataire du Ministère en charge des Sports afin de gérer et promouvoir l'activité motocycliste en France. Elle regroupe 18 Ligues Régionales, 83 Comités Départementaux, 1280 clubs affiliés, 100 000 licenciés\*, 1300 épreuves et 9 disciplines (Vitesse, Motocross, Enduro, Trial...). Son budget est de près de 22 millions d'euros et elle emploie environ 60 permanents (incluant ceux du circuit Carole).

Ses missions sont multiples : organiser le sport moto et quad, définir les règles de la pratique, gérer les filières du Haut Niveau, initier les jeunes, défendre et promouvoir les pratiques quotidiennes, développer le loisir et le tourisme moto, former l'encadrement, aider les clubs à organiser les activités motocyclistes.

La FFM est l'interlocutrice de l'Etat et des Collectivités Territoriales en matière de motocyclisme.

Membre de la FIM (Fédération Internationale de Motocyclisme), de la FIM Europe et du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), la FFM joue un rôle actif dans les plus hautes instances internationales.

(\*licences et titres de pratique délivrés)

www.ffmoto.org - Facebook : @ffmotocyclisme - Twitter et Instagram : @ffmoto

Siège de la Fédération Française de Motocyclisme : 74, avenue Parmentier - 75011 Paris

Tél. : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37 - E-mail : ffm@ffmoto.com



### **31<sup>e</sup> édition des journées des chemins avec l'UFOLEP et le CODEVER**

L'UFOLEP s'associe au Collectif de Défense des Loisirs Verts pour la 31<sup>e</sup> édition des Journées des chemins. Ce rassemblement vise à sensibiliser l'opinion publique concernant la disparition des chemins et à réhabiliter l'image des pratiquants de loisirs verts.

Dans toutes les régions, les randonneurs pédestres, les vététistes, les cavaliers, les pêcheurs, les chasseurs seront donc invités à agir pour rétablir des itinéraires qui disparaissent faute d'usage ou d'entretien.

L'UFOLEP s'investit dans cette opération dont les objectifs sont multiples à l'heure où la préservation de la planète est un enjeu majeur de notre société.

En participant aux journées des chemins, les particuliers, associations, élus locaux, œuvreront à la promotion d'une attitude éco citoyenne, à la sensibilisation de l'opinion publique sur la nécessité d'entretenir les chemins sous peine de les voir disparaître, à la promotion d'un partage citoyen des chemins entre les différents usagers, à la levée des préjugés sur les pratiquants de loisirs verts motorisés dont le comportement est trop souvent décrié et à la défense de la liberté de circuler sur les chemins, quel que soit le moyen de locomotion.

Ce sont autant de défis qu'il faudra relever ensemble lors de cette manifestation qui s'inscrit dans la semaine du développement durable du Ministère de l'Écologie.

**Arnaud JEAN**

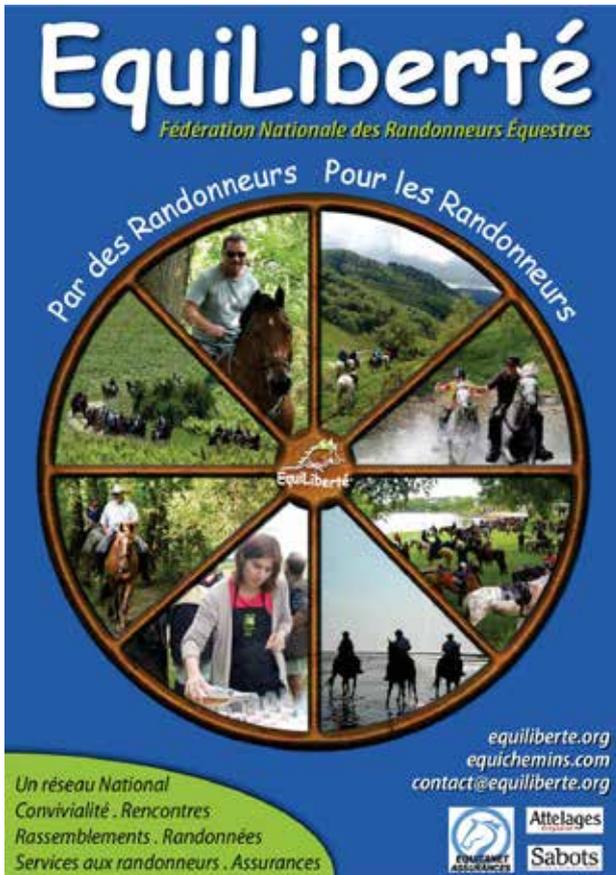
*Président de l'UFOLEP*

## **UNION FRANÇAISE DES OEUVRES LAIQUES D'ÉDUCATION PHYSIQUE (UFOLEP)**

Une fédération sportive solidaire et citoyenne. L'UFOLEP propose une double ambition, celle du Sport citoyen et humaniste et celle de l'éducation par le sport. Elle illustre une vision du sport à dimension sociale et citoyenne pour répondre aux enjeux actuels d'accessibilité, de santé pour tous, de solidarité et d'engagement. C'est l'ambition d'un sport vecteur de valeurs telles que la solidarité, le fair-play, le civisme, à travers les principes de laïcité et de citoyenneté. L'UFOLEP s'affirme comme un partenaire responsable et lucide des politiques éducatives et sportives des territoires, comme un acteur de l'éducation populaire, de l'économie sociale et d'une société en mouvement vers plus de justice et d'égalité. L'UFOLEP, fédération sportive alternative, développe des pratiques ludiques et conviviales pour tous, pour un «Mieux vivre ensemble !» Tous les sports Autrement !

\*seniors, handicapés, jeunes en difficulté, femmes, populations sédentaires....

www.ufolep.org - Facebook : @UFOLEPNationale - Rosemary Paul-Chopin Tél : 01 43 58 97 77



La Fédération Nationale des Randonneurs Equestres EquiLiberté soutient le CODEVER qui organise chaque année les Journées des Chemins.

Notre Fédération a pour objet, entre autres, de participer à la protection de l'environnement naturel, à la protection et la défense de la nature, des chemins de randonnées et de leur libre accès ; ces principes fondamentaux figurent dans nos statuts. Il est également écrit que par ses actions, EquiLiberté permettra de créer, mettre en valeur et protéger les circuits des pratiquants.

C'est donc tout naturel qu'EquiLiberté soit partenaire de CODEVER à l'occasion de ces nouvelles Journées des Chemins.

Gageons que de nombreuses associations de randonneurs équestres adhérentes à EquiLiberté vont organiser des chantiers de réouverture et d'entretien des chemins ruraux, ou de nettoyage de chemins souillés.

**Michel Bazin**  
Président d'Equiliberté

## FÉDÉRATION NATIONALE DES RANDONNEURS EQUESTRES (EQUILIBERTE)

La Fédération Nationale des Randonneurs Equestres, EquiLiberté, est une fédération de cavaliers et meneurs randonneurs indépendants. Elle a été créée en 2001 pour défendre des valeurs, des objectifs et des orientations sous l'égide de la liberté de randonner, de s'organiser, de se gérer, de se financer et de se développer. Par ses actions, EquiLiberté développe la randonnée verte, quelle qu'en soit sa discipline. Aujourd'hui, nombreux sont les adhérents individuels ou associatifs ayant rejoint cette fédération puisque EquiLiberté est composée de plus de 2000 adhérents, plus de 150 associations et 12 fédérations départementales.

13 rue du Vieux Moulin - 79700 Saint-Aubin-de-Baubigné - 02 40 50 72 16 – [contact@equiliberte.org](mailto:contact@equiliberte.org)  
[www.equiliberte.org](http://www.equiliberte.org) - [www.equichemins.com](http://www.equichemins.com) - Facebook : @equiliberte



## A vélo tout est plus beau !

Fédération Française de Cyclotourisme, délégation du ministère des sports pour l'activité cycliste et cyclotouriste.

### Une vocation

Le fonctionnement de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFVélo) repose essentiellement sur le bénévolat et l'implication, à tous les niveaux, de dirigeants passionnés. Présence active auprès des Comités régionaux et départementaux, mais aussi des institutions sportives, touristiques et des administrations régionales et départementales. Accueil des jeunes, féminines, handicapés.

Des clubs et comités

- 13 comités régionaux
- 95 comités départementaux
- 3 500 clubs (route et VTT)
- 120 000 licenciés
- 4 500 manifestations sportives sur l'année

### Nos activités

La FFVélo est présente partout où sont traitées les activités liées au vélo, au sport de masse et de pleine nature : sécurité, aménagements, protection de l'environnement. Elle valorise ses 3 composantes : tourisme, sport-santé, culture dans toutes les disciplines : vélo de route, VTT, Gravel, actions particulières pour la création et l'animation des Ecoles Françaises de Vélo (EFV), savoir-rouler à vélo...

La FFVélo est également en contact permanent ou liée par des conventions avec les ministères de l'Environnement, des transports, de l'intérieur, du tourisme, de l'équipement, l'Office National des Forêts (ONF)...

### Le VTT

- 83 bases VTT réparties sur le territoire national, comportant 8300 km de sentiers
- 1 400 clubs VTT, 137 000 km d'itinéraires
- Des manifestations labellisées : 857 en 2021, dont 1 Maxi-Verte et 8 Vertes Tout-Terrain
- Participation à la Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme,
- La défense des chemins ruraux.

**Gérard GOINAUD**  
FFVélo Nouvelle-Aquitaine

## FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

Martine CANO - Présidente de la FFVélo

Tél : 01 56 20 88 88 - Mail : info@ffvelo.fr

Siège : 12, rue Louis Bertrand - 94200 Ivry-sur-Seine



« La Journée des Chemins, qu'organise le CODEVER chaque année pour entretenir des chemins négligés par leur manque de fréquentation, est une action citoyenne qui favorise la liberté de circulation de tous et constitue un exemple de ce que les loisirs motorisés peuvent apporter à la société. La FFMC et ses valeurs trouvent cette action du CODEVER très positive pour l'image des loisirs motorisés en général et motards en particulier, et renouvelle donc comme chaque année son soutien à cette opération. »

**Gwen-Aël Lamoureux**

*Coordinateur National de la FFMC  
(également adhérent CODEVER)*

## FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MOTARDS EN COLÈRE (FFMC)

Avec plus de 80 antennes départementales jusqu'à l'Outre-mer, 12 membres, et une équipe de 4 salariés, la FFMC représente et défend tous les usagers de deux et trois-roues motorisés. Pour se faire entendre, elle organise parfois des manifestations rassemblant des dizaines de milliers de motards. Elle est aussi et surtout force citoyenne de proposition, reconnue comme experte et interlocuteur incontournable, et représente les usagers de motos et scooters auprès des Pouvoirs Publics. La FFMC est également membre fondateur de la FEMA, qui défend avec plus d'une trentaine d'autres associations de toute l'Europe les motards au niveau des institutions européennes.

FFMC : 8 rue Jean-Jacques Rousseau, 93100 Montreuil - Tél. : 01 48 18 03 20 - E-mail : [contact@ffmc.fr](mailto:contact@ffmc.fr)

[www.ffmc.asso.fr](http://www.ffmc.asso.fr) - Facebook : @ffmcnat



### **Que pouvez-vous dire de l'évolution du patrimoine des chemins ?**

La FREF existe depuis 1973. Créé par Gilbert GUNHOLD [NdR : également à l'origine du CODEVER] et Claude CHARVIN faisant suite à l'association « Westerner de France ». Finalement, pour ce qui concerne l'utilisation des chemins existants, il n'y a pas plus de difficultés. On pourrait même dire qu'avec la création des PDIPR par les départements, on se trouve avec des chemins parfaitement adaptés à ce type de randonnée, si l'on veut suivre les sentiers balisés évidemment. En revanche, le problème est plus important du fait de la disparition des chemins, vendus, labourés, remembrés

Un autre problème est le choix des collectivités locales vers des pistes cyclables plutôt que des sentiers équestres. Plus encore, lorsqu'une piste cyclable est tracée, les techniciens oublient d'y associer une piste équestre.

### **Les randonneurs équestres débroussaillant aux côtés des randonneurs motorisés, c'est plutôt surprenant, non ?**

Le choix de participer au débroussaillage avec les randonneurs motorisés est un choix que j'ai imposé aux administrateurs de la FREF. L'analyse est simple : pendant des années on a opposé les cavaliers aux vététistes ainsi qu'au 4x4 et autres moto tous terrain. Du coup, on passe son temps à se faire la guerre alors que le combat est ailleurs. C'était sans doute un bon moyen pour avoir la paix. Il m'a donc semblé plus judicieux de nous regrouper, partant du principe que le nombre fait force, d'autant plus si les militants ne font pas partie de la même organisation.

### **Entre deux journées des chemins, quelles actions mène la FREF pour la sauvegarde de ce patrimoine ?**

Les actions de la FREF, du fait de son appartenance à la puissante Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) est tout autant « politique » que physique. Par ailleurs, nous intervenons chaque fois qu'un cavalier ou randonneur équestre, qu'il soit ou non adhérent, se trouve face à un problème de circulation. Rajoutons que la lutte que nous menons aujourd'hui est le résultat d'une réflexion concernant la contradiction qui existe entre la liberté de circuler et la notion de propriété privée. En effet, il n'y a pas en France de lieu libre, et donc, d'une certaine façon, on est coincé. Donc, la FREF oppose ces deux notions en privilégiant la liberté de circuler face à la propriété privée.

**Gilbert DEKEYSER**

*Président de la Fédération des Randonneurs Equestres de France*

## **FÉDÉRATION DES RANDONNEURS EQUESTRES DE FRANCE (FREF FRANCE)**

Contact : DE KEYSER Gilbert (président) - 10 route de Saint Gaux - 33340 St Germain d'Esteuil

Tél : 06 70 07 39 02 - E-mail : dekeysergilbert33@gmail.com

www.fref-france.com - Facebook : @FREF-france

Le SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL QUAD MOTONEIGE est un syndicat solide depuis de nombreuses années. Né en 1993 suite à l'adoption de la loi de 1991 dite « loi Lalonde » régissant la circulation des véhicules motorisés en dehors des voies de circulations, d'abord avec les professionnels de la motoneige, puis en 2001 nous avons ouvert notre syndicat aux professionnels du Quad qui rencontraient des problèmes aussi sous la pression des écologistes radicaux. Nous réunissons actuellement la majorité



des professionnels du quad et de la motoneige, le syndicat a œuvré avec la Fédération Française de Moto pour la création d'un diplôme d'encadrement pour les pros du quad et un autre pour les pros de la motoneige. Actuellement la situation bien qu'apparemment calme ne doit pas laisser penser que la pression écologiste de tout bord se relâche, elle est simplement maintenue à distance par les actions administratives et judiciaires des divers acteurs tant professionnels, qu'organismes de défense des usagers privés. Nous sommes très satisfait de notre rapprochement avec le CODEVER, cette organisation et sa Présidente Edyth QUINCE sont toujours pugnace dans les procédures et les dossiers administratifs et contribuent grandement aux maintiens de nos activités. Notre syndicat répond présent à toute sollicitation de professionnels pour les aider dans leurs démarches administratives et judiciaires.

**Christophe TISON**

Président du SNPQM

**SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL QUAD MOTONEIGE (SNPQM)**

[snpqm.fr](http://snpqm.fr)